COMMUNE DE SAINT-GOAZEC
Finistère

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 029-212902498-20260407-2026017-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le sept avril, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à vingt heures quinze minutes en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur RIOU Brendan, Maire

Date de convocation : 1er avril 2026 Date d'affichage : 1er avril 2026
Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 15 Quorum atteint
Etaient présents : RIOU Brendan, Maire – THOMAS Anne-Laure – BRONNEC Jean-Vincent – MALTRET Aurélie – TOUBOULIC Brigitte – LE VEN Moira – GRANNEC Catherine – GUILLOU Stéphane - GUIRIEC Erwan –QUELEN Jean-René – COÏC Iwan – BOUCHER Lucia – LEGRIS Jean-Pierre – GUILLERME Jean-Yves
Procuration de PICHERIT Loïc à RIOU Brendan
Secrétaire de séance : BOUCHER Lucia

Délibération votée à l'unanimité

Délibération N°2026-017

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025
Budget de la Commune

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats de l'année 2025,

- Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2025
- Constate que le compte administratif fait apparaître :
  - 1°- Un excédent de fonctionnement de..... 468 237.37 €uros
  - 2°- Un déficit d'investissement de ..... 120 701.94 €uros
  - 3°- Restes à réaliser dépenses ..... 45 414.90 €uros
  - 4°- Restes à réaliser recettes ..... . 85 000.00 €uros

Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :
- Affectation obligatoire en réserve (c/1068) ..... 81 116.84 €uros
- Excédent de fonctionnement reporté ..... 387 120.53 €uros

Pour copie conforme
Le Maire, Brendan RIOU

